

CONVOCATIONS**ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE
PARTS****CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE**

Société coopérative à capital variable,
au capital social actuel de 277 283 505 euros.
Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances.
Siège social : 500, rue Saint-Fuscien - 80095 Amiens cedex 3.
487 625 436 R.C.S. Amiens.
Immatriculée au registre des Intermédiaires en assurances sous le N° 07 022 607.

Additif à l'avis de convocation du 11 février 2015 bulletin n° 18***Ordre du jour***

Lire :

— Indemnités compensatrices de temps passé du Président et des administrateurs au titre de l'exercice 2015 en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée.

Projet de résolutions

Lire :

Septième résolution (*Fixation du montant des indemnités compensatrices de temps passé du Président et des administrateurs au titre de l'exercice 2015*).
— L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 250 000 euros le montant global maximum alloué, au titre de l'exercice 2015, au financement des indemnités compensatrices de temps passé du Président et des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse Régionale pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

1500393